

MAIRIE DE LE NIZAN
37 Route de Poussade
33430 LE NIZAN (Gironde)

Tél. 05.56.25.11.58

email : mairie@le-nizan.fr

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

Mardi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h ;

Jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

BUDGET 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE **2024**

PRESENTATION SYNTHETIQUE

- Population totale en vigueur au 01/01/2025 (recensement INSEE) : 512 habitants

I- BUDGET COMMUNAL 2025

1°) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des achats de fournitures diverses, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les assurances, les coûts liés aux prestations de services, les frais de personnel, les indemnités des élus locaux, les contributions obligatoires, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, ainsi que les différentes dotations aux amortissements et aux provisions.

Les recettes de fonctionnement regroupent les sommes facturées au titre de la restauration scolaire, le produit des impôts locaux, les dotations versées par l'Etat, les loyers des logements communaux, les locations de la salle des fêtes.

Section de fonctionnement

Dépenses

011- Charges à caractère général	181 964.11 €
012- Charges de personnel	223 000.00 €
014- Atténuations de produits	3 000.00 €
023- Virement à la section d'investissement	55 678.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 225.00 €
65- Autres charges de gestion courante	63 700.00 €
66- Charges financières	11 227.00 €
67- Charges exceptionnelles	3 000.00 €
68- Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	1 000.00 €
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>	549 794.11 €

Recettes

002- Excédent antérieur reporté	172 885.11 €
013- Atténuations de charges	1 398.00 €
70- Produits des services du domaine	25 800.00 €
73- Impôts et taxes	46 711.00 €
731- Impositions directes	178 027.00 €
74- Dotations et participations	107 973.00 €
75- Autres produits de gestion courante	17 000.00 €
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	549 794.11 €

2°) Section d'investissement

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux projets de la municipalité à long ou moyen terme, ainsi que des écritures d'ordre budgétaire concernant des opérations patrimoniales ou de transfert entre sections.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux importants sur les biens communaux ainsi que sur la voirie et les réseaux. Le remboursement du capital des emprunts fait aussi partie des dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions d'équipement, du remboursement de la TVA sur les investissements N-1 au titre du FCTVA, de la taxe d'aménagement sur les permis de construire, du produit éventuel des emprunts, du prélèvement sur les recettes de fonctionnement qui correspond à l'autofinancement.

Section d'investissement

Dépenses

001- Déficit d'investissement reporté	0.00 €
041- Opérations patrimoniales	0.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	18 874.40 €
21- Immobilisations corporelles	178 635.00 €
23- Immobilisations en cours	0.00 €
<u>Total dépenses d'investissement</u>	197 509.40 €

Recettes

001- Excédent d'investissement reporté	54 999.40 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	9 538.00 €
13- Subventions d'investissement	70 069.00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	55 678.00 €
024- Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	7 225.00 €
041- Opérations patrimoniales	0.00 €
<u>Total recettes d'investissement</u>	197 509.40 €

3°) Les principaux projets d'investissement de l'année 2025 sont les suivants :

- Reprise des concessions au cimetière : 40 000.00 € ;

- Réfection totale de la toiture du bâtiment communal comprenant l'atelier, le dépôt de stockage et le garage de la locataire : 30 000.00 € ;
- Réfection des gouttières et des dalles sur la toiture de l'église : 5 000.00 €

4°) Etat de la dette :

- Cinq emprunts en cours (extension école, réhabilitation du bâtiment communal dit du Cercle de la Paix au bourg, aménagement d'un logement dans le bâtiment du Cercle, acquisition d'un bâtiment au bourg, prêt court terme en attente du versement des subventions et du remboursement de la tva pour l'installation d'un système de chauffage pompe à chaleur géothermie) pour une annuité totale de 26 683.15 € (capital + intérêts) ;

Soit un capital restant dû au 01/01/N de : 231 585.55 €

Dernière annuité : 01/12/2036

5°) La fiscalité :

- Les taux des taxes foncières de 2024 ont été reconduits en l'état en 2025.
- Taxe foncière sur le bâti : 38.132 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.06 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.15 %

Soit un produit revenant à la commune de : 153 400.00 €

Compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 21 067.00 €

Soit un total attendu de : 174 467.00 €

II- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent un total de : 347 521.91 €

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent un total de : 385 388.04 €

Excédent de fonctionnement 2024 : 37 866.13 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 135 018.98 €

Soit un excédent de fonctionnement global de : 172 885.11 €

Les dépenses d'investissement 2024 représentent un total de : 83 485.87 €

Les recettes d'investissement 2024 représentent un total de : 173 513.20 €

Excédent d'investissement 2024 : 90 027.33 €

Déficit d'investissement antérieur : - 35 027.93 €

Soit un excédent d'investissement global de : 54 999.40 € (à reporter sur le budget 2025)

Solde négatif des crédits reportés sur le budget 2025 : - 28 591.00 €

Besoin de financement total à prélever sur l'excédent global de fonctionnement : 0.00 €
et à inscrire au compte 1068 en recettes de la section d'investissement du budget 2025.

Soit un excédent de fonctionnement global à reporter sur le budget 2025 de : 172 885.11 €

III- Principaux ratios sur Compte Financier Unique 2024

- Population totale en vigueur au 01/01/2024 (recensement INSEE) : 508 habitants
- Frais de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement 2024 : 49.16 %
- (Annuité de la dette : capital + intérêts x 100)/recettes réelles de fonctionnement 2024 : 6.42 %
- Pression fiscale 2024 : Produits des contributions directes/Population : 338.05
- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 669.88
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 758.64
- Capacité d'Autofinancement 2024 (C.A.F.) brute : 37 866.13 €
(résultat de la section de fonctionnement)
- Capacité d'Autofinancement 2024 (C.A.F.) nette : 20 250.78 €
(résultat de la section de fonctionnement – montant total du remboursement du capital de la dette)

IV- Effectifs de la collectivité au 01/01/2025

- 2 agents titulaires à temps complet, 1 agent titulaire à temps non complet et 3 agents contractuels à temps non complet
- Charges de personnel en 2024 : 167 289.85 € (49.16 % du budget de fonctionnement)

V- C.C.A.S. – BUDGET ANNEXE 2025 ET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1°) Budget 2025

Section de fonctionnement

Dépenses

011- Charges à caractère général (colis personnes âgées)	4 104.74 €
65- Autres charges de gestion courante (secours d'urgence)	3 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement	7 104.74 €

Recettes

002- Excédent antérieur reporté	5 104.74 €
74- Dotations et participations	2 000.00 €
Total recettes de fonctionnement	7 104.74 €

Section d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

2°) Compte Financier Unique 2024**Section de fonctionnement**

Dépenses	1 221.91 €
Recettes	2 000.00 €
Excédent de fonctionnement 2024	778.09 €
Excédent de fonctionnement antérieur	4 326.65 €
Excédent global de clôture 2024	5 104.74 €
(à reporter sur le budget 2025)	

Fait à LE NIZAN, le 15/04/2025

Le Maire,
Michelle LABROUCHE